# Refus d’obtempérer mortel sur la gendarme Mélanie Lemée, 25 ans, par Yassine El Azizi, chauffard multirécidiviste, drogué et sans permis. Condamné à 30 ans de prison. (MàJ : Peine réduite à 26 ans, en appel)

10/06/2026 à 10h33



## 10/06/2026

Mort du gendarme Mélanie Lemée : le chauffard Yassine El Azizi condamné en appel à vingt-six ans de réclusion criminelle

**En appel, les jurés de la cour d’assises du Gers ont condamné le Tonneinquais à une peine moins lourde qu’en première instance**

Durant les six jours d’audience, le Tonneinquais, sous cannabis et cocaïne au moment des faits, a maintenu ne pas avoir vu la gendarme sur le barrage malgré ses premières déclarations en garde à vue, sur lesquelles il est revenu par

la suite en invoquant sa « confusion » à ce moment-là. C'est ce qu'il a répété avant que les jurés ne se retirent pour délibérer durant plus de six heures. Ceux-là en ont jugé autrement et n'ont pas retenu l'homicide involontaire plaidé par la défense dans l'après-midi. Cependant, ils l'ont condamné moins lourdement qu'à Agen.

Yassine El Azizi, 32 ans, transportait ce soir-là 160 grammes de cocaïne qu'il aurait acquis, sans doute pour le compte d'un tiers, au Cap d'Agde, où il se trouvait la veille du drame. Pourquoi voulait-il à ce point ne pas être rattrapé par les gendarmes et prendre tous les risques pour ne pas être interpellé ?

Sud-Ouest

# 24/06/2025

La peine infligée, trente années de réclusion criminelle, se superpose aux réquisitions faites par l'avocat général quelques heures plus tôt. Une décision saluée par des applaudissements sur les bancs garnis de la salle d'audience.

Pressé de répondre sur les circonstances de la mort de Mélanie Lemée, Yassine El Azizi comparaissait en état de récidive pour d'autres faits : transport et détention de stupéfiants, refus d'obtempérer, conduite sans permis et sous l'emprise de cannabis et cocaïne. (…)

« Oui, vous êtes un tueur, vous avez la capacité d'orienter votre véhicule en présence des gendarmes, et vous continuez obstinément dans leur direction, sans donner de coup de volant, sans freiner. Vous avez pris le risque délibéré, calculé de percuter Mélanie Lemée. Cela caractérise parfaitement le crime reproché. »

Après avoir passé trois années en détention provisoire, puis avoir été placé sous contrôle judiciaire avec assignation à

résidence depuis juillet 2023, Yassine El Azizi a été écroué dans la soirée. Ses conseils ont d'ores et déjà annoncé leur intention de faire appel. (…)

Sud Ouest

---

# 19/07/23

**L'homme responsable de la mort de Mélanie Lemée était en détention provisoire depuis le début de l'été 2020.**



Yassine El Azizi, 30 ans, n'est plus en détention provisoire. Me Casellas son avocat du cabinet Martial a obtenu gain de cause à l'issue d'une nouvelle demande de mise en liberté auprès de la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Agen. La décision est intervenue ce mercredi 19 juillet. Il a été placé sous surveillance électronique, équipé d'un bracelet.

Il était en détention provisoire depuis le début de l'été 2020. Le 4 juillet, ce Tonneinquais connu pour donner dans le

commerce illicite de stupéfiants fait un go-fast à bord d'une Clio de location. Il fait doux ce soir-là, personne ne sait que sur la D813 à  hauteur de la brigade de Port-Sainte-Marie, une gendarme de 26 ans va perdre la vie, fauchée par la Renault qui roule à une vitesse estimée dans un premier temps à près de 130 km/h.

[(…) La Dépêche]

> *Mort de la gendarme Mélanie Lemée en Lot-et-Garonne en 2020 : le suspect remis en liberté sous bracelet électronique*
> *►Âgé de 29 ans, il est poursuivi pour avoir forcé un barrage et mortellement percuté la militaire alors qu'il était drogué et sans permis[https://t.co/CqgFsrzx6o]*
>
> *— Actu17 (@Actu17) [July 19, 2023]*

---

# 09/02/23

**Les conclusions de l'expertise à venir pourraient être décisives sur l'orientation de ce dossier sensible, à savoir sa nature criminelle ou délictuelle.**

Le jour des faits, le conducteur circulait à grande vitesse sous l'emprise de cannabis et de cocaïne et tentait d'échapper à un contrôle des forces de l'ordre. Écroué depuis sa mise en examen pour homicide volontaire aggravé, Yassine El Aziz a toujours contesté l'intention de percuter volontairement la victime dans le barrage dressé par une herse qu'il avait franchi avec sa voiture. Son conseil, M[e] Édouard Martial, va déposer, cette semaine, une première demande de mise en liberté du Tonneinquais de 29 ans, en détention provisoire depuis trente-et-un mois, ce qu'il estime dépasser les délais raisonnables.

(…)

À l’issue de l’instruction, Yassine El Azizi encourt dix ans d’emprisonnement si l’homicide involontaire aggravé est retenu. Ou la réclusion criminelle à perpétuité si le Tonneinquais est renvoyé devant une cour d’assises.

Sud Ouest

(Merci à René)

---

# 04/07/2022

> *#InMemoriam*
> *Il y a 2 ans Mélanie Lemée, décédait en service à l'âge de 25 ans, fauchée par un chauffard qui refusait d'obtempérer.*
>
> *Nous ne l'oublions pas et nous avons une pensée émue pour sa famille, ses proches et ses camarades de @gendarmerie_047.#hommage pic.twitter.com/Rw4CAvWmJ2*
>
> *— Gendarmerie de la Charente-Maritime (@Gendarmerie_017) July 4, 2022*

> *Il y a 2 ans le 4 juillet 2020, la gendarme Mélanie Lemée était tuée par un chauffard qui refusait d’obtempérer. Ne l’oublions pas*
>
> *La délinquance tue. pic.twitter.com/FRAnfzitcN*
>
> *— Arthur Cottrel (@ArthurCottrel) July 4, 2022*

---

# 12/07/2020

> *Les parents de #MélanieLemée : "Avec la haine, on n'avance pas. Nous portons des valeurs de vivre ensemble (…) Je n'ai pas de jugement à porter sur le meurtrier, ce qui est sûr c'est que sa vie est fichue" https://t.co/Nn3R6st26M pic.twitter.com/2V3xPiYJNw*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) July 12, 2020*

---

# 11/07/2020

> *Marche blanche en l'honneur de Mélanie Lemée; gendarme et judoka émérite tuée par Yassine E.; délinquant*

---

# 06/07/2020

Le chauffard ayant mortellement fauché samedi soir à Port-Sainte-Marie dans le Lot-et-Garonne la Gendarme Mélanie Lemée en voulant éviter une herse après deux refus d'obtempérer roulait sans permis. En effet, selon nos informations le permis de Yassine E. avait été annulé en 2019 à la suite de délits routiers.

**De plus, ce délinquant de 26 ans très défavorablement connu de la justice, avait consommé des stupéfiants au cours de la journée.[…]**

La Voix du Gendarme

Le chauffard a pris la fuite mais le déclenchement des airbags l'a contraint à stopper son véhicule 400 mètres plus loin. Il a alors tenté de s'enfuir à pied avant d'être arrêté et placé en garde à vue. "*Originaire du Lot-et-Garonne, sans profession, (il) a déjà été condamné à trois reprises, notamment pour des infractions à la législation sur les stupéfiants et (…) sur la circulation routière*", selon la procureure.

En garde à vue, le jeune homme a expliqué avoir refusé de s'arrêter "*par le fait qu'il conduisait sans permis, sous l'emprise de stupéfiants, mais également par le fait qu'il venait de faire l'acquisition de 150 g de cocaïne. Il a affirmé qu'il n'avait pas vu la victime et qu'il avait pensé que le choc était dû au dispositif d'interception*".

Francetvinfo

---

# 05/07/2020

> *D'après nos informations*, ***la jeune gendarme aurait eu la jambe arrachée tout ou en partie au niveau de l'aine en raison du choc avec un véhicule.*** *Elle se serait trouvée en arrêt cardio-vasculaire et serait décédée par la suite, sans pouvoir être transportée.*

---

## Lot-et-Garonne : la gendarme Mélanie Lemée décède après avoir été percutée par

## un automobiliste

[…]

un conducteur, ayant déjà fait deux refus d'obtempérer plus tôt dans la soirée, tente à nouveau de se soustraire en faisant un écart et percute alors violemment la gendarme Mélanie Lemée, qui se trouve sur le bas-côté de la chaussée.

Gravement blessée, la militaire est rapidement prise en charge sur place par les secours. En dépit des soins prodigués, elle décède des suites de ses blessures.

[…]

Le conducteur, défavorablement connu des services, a immédiatement été interpellé par les gendarmes.

[…]

L'article dans son intégralité sur Gendinfo